

**Compte-rendu sommaire
de la séance du Conseil municipal
du vendredi 16 décembre 2016**

Le Conseil municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 16 décembre 2016 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur le Maire, David LAZARUS.

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Danièle BLAS, Marc VIRION, Chrystelle BERTRAND, Rafaël DA SILVA, Claudine SAINT-GAUDENS, Michel FRANÇAIX, Gérard PAVOT, Maryse URIOT, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Olivier KRYSIAK, Guillaume NICASTRO, Aline LOUET, Christian BERTELLE, Pascal BOIS, Rachel ALIART-LOPES, Thibaut COLLAS, Fabienne BIZERAY et Pierre ORVEILLON.

Ont délégué leur droit de vote :

Patrice GOUIN, représenté par Rafaël DA SILVA
Doriane FRAYER, représentée par Marie-France SERRA
Laurence LANNOY, représentée par Marc VIRION
Françoise GALLOU, représentée par Danièle BLAS
Bruno LUZI, représenté par Michel FRANÇAIX
Christelle DOUAY, représentée par David LAZARUS
Sabrina GASPARD, représentée par Guillaume NICASTRO

Absent excusé :

Gilles VIGNÉ

Assistait en outre à la séance :

Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 20 h. 40.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (21 présents, 1 absent et 7 pouvoirs, soit 28 votants).

Guillaume NICASTRO est nommé secrétaire de séance.

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Madame Claire MENNE ayant démissionné de ses fonctions, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, le conseiller municipal dont le siège devient vacant doit être remplacé par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée, en l'occurrence, la liste « Chambly, hier, aujourd'hui et demain ».

Madame Maryse URIOT venant dans l'ordre de la liste, Monsieur le Maire procède à son installation dans les fonctions de conseillère municipale.

Le procès-verbal du 13 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité (soit 28 voix pour).

RAPPORT N°1 : Election des conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 26 mai 2016, le conseil municipal a approuvé la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Thelle et de la Communauté de Communes La Ruraloise.

L'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise issue de ladite fusion nous a été notifié le 6 décembre 2016.

Monsieur le Maire signale que, comme cela avait été annoncé, l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant composition de la Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise, nous a été notifié ce jour. Il confirme que, en l'absence d'accord local, les dispositions de droit commun s'appliquent et, conformément aux articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 du code général des collectivités territoriales, le nombre de conseillers communautaires pour la ville de Chambly passe de 13 à 11.

Ces 11 conseillers doivent être élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants.

Monsieur le Maire propose de présenter une seule liste permettant de conserver une représentation équivalente à celle obtenue lors des élections municipales de 2014, composée de la manière suivante : David LAZARUS, Danièle BLAS, Michel FRANCAIX, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Doriane FRAYER, Rafaël DA SILVA, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS et Pierre ORVEILLON.

L'ensemble des conseillers municipaux approuvant cette proposition, les résultats des opérations de vote sont les suivants :

Nombre de présents :	21
Nombre de votants :	28
Nombre de blancs et nuls :	0
Nombre d'exprimés :	28
Nombre de voix pour la liste unique :	28

Le conseil municipal,

- ❖ **PROCLAME** que les 11 membres du conseil municipal de Chambly délégués au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Thelle la Ruraloise, sont les suivants :

1. David LAZARUS
2. Danièle BLAS
3. Michel FRANCAIX
4. Marie-France SERRA
5. Patrice GOUIN
6. Marc VIRION
7. Doriane FRAYER
8. Rafaël DA SILVA
9. Claudine SAINT-GAUDENS
10. Pascal BOIS
11. Pierre ORVEILLON

RAPPORT N°2 : Modification de la délibération n° 8-3 du 18 juin 2014 relative à la désignation des membres du conseil municipal délégués au conseil d'administration du Cercle de Loisirs Educatifs de Chambly (C.L.E.C.)

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 18 juin 2014, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au conseil d'administration du C.L.E.C.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la modification de cette délibération qui consiste au remplacement de Monsieur Marc VIRION par Madame Laurence LANNOY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ **DESIGNE** les trois délégués pour siéger au conseil d'administration du CLEC de la manière suivante :
 - Chrystelle BERTRAND
 - Laurence LANNOY
 - Doriane FRAYER
- ❖ **DIT QUE** les présentes dispositions annulent et remplacent celles de la délibération n° 8-3 du 18 juin 2014.

RAPPORT N°3 : Modification de la délibération n° 9-2 du 18 juin 2014 relative à la désignation des membres du conseil municipal délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise (S.I.A.C.C.O.)

Rapporteur : David LAZARUS

Suite à la démission de Claire MENNE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ **DESIGNE** les représentants du conseil municipal au SIACCO de la manière suivante :
 - Dominique SUTTER
 - Doriane FRAYER
- ❖ **DIT QUE** les présentes dispositions annulent et remplacent celles de la délibération n° 9-2 du 18 juin 2014.

RAPPORT N°4 : Dérogation au repos dominical pour l'année 2017 – Avis du conseil municipal

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 13 octobre 2016, le conseil municipal a dressé la liste des dimanches lors desquels le repos dominical pourra être supprimé dans les commerces.

Pour les commerces de vente d'automobiles, un des concessionnaires implantés sur le territoire de la commune nous a fait part d'un changement dans les dates qu'il nous avait communiquées.

Afin de satisfaire chacun des concessionnaires, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver l'ajout de deux dates supplémentaires pour cette branche d'activité, à savoir le 19 mars et le 18 juin 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ **APPROUVE** la modification de la délibération n° 1 du 13 octobre 2016 en sa partie consacrée aux concessionnaires automobiles et dit que la liste des dimanches lors desquels le repos dominical pourra être supprimé en 2017 pour cette branche d'activité est la suivante :
 - 15 janvier 2017
 - 12 mars 2017
 - 19 mars 2017
 - 11 juin 2017
 - 18 juin 2017
 - 17 septembre 2017
 - 15 octobre 2017
- ❖ **DIT QUE** l'avis de la communauté de communes sera sollicité.

RAPPORT N°5 : Convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat
Rapporteur : Marc VIRION

La convention communale actuellement en vigueur pour la ville de Chambly arrivant à échéance pour 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ APPROUVE la nouvelle convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

RAPPORT N°6 : Signature de conventions d'objectifs et de financement avec les associations :
Rapporteur : Marc VIRION

Considérant que certaines associations voient leur convention avec la Ville de Chambly arriver à échéance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens pour 2017-2018-2019 avec les associations suivantes :
 1. Le CLEC
 2. L'Ecole de Musique
 3. Le Hand Ball Club
 4. Le Badminton Club
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens pour la saison 2016-2017 avec :
 5. Le Football Club de Chambly

RAPPORT N°7 : Budget principal de la ville - Décision modificative n° 1
Rapporteur : David LAZARUS

Considérant la nécessité de procéder à des réajustements de crédits sur certains postes budgétaires et conformément à la nomenclature M14,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART-LOPES, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ APPROUVE les opérations budgétaires modificatives suivantes :

Section d'Investissement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits
2184/020	Acquisition de mobilier	8 000,00 €	
20422/814	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations		8 000,00 €
2184/020	Acquisition de mobilier	2 800,00	
2128/412 opération 281	Aménagement stade de football au Mesnil St Martin		2 800,00 €
TOTAL		10 800,00 €	10 800,00 €

RAPPORT N°8 : Dispositions financières applicables avant le vote du budget principal 2017

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans l'attente du vote du budget primitif pour l'exercice 2017,

1 / BP VILLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, en tant que de besoin, à l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 1.188.229,50 €, soit le quart des ouvertures budgétaires 2016 selon le calcul suivant :

Ouverture de crédits	Budget 2016	25%
Chapitre 20	158 000,00	39 500,00
Chapitre 21	3 391 396,00	847 849,00
Chapitre 23	6 360,00	1 590,00
Opération 281	198 874,00	49 718,50
Opération 282	300 000,00	75 000,00
Opération 320	211 060,00	52 765,00
Opération 863	33 005,00	8 251,25
Opération 980	454 223,00	113 555,75
TOTAL	4 752 918,00	1 188 229,50

2 / BP ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, en tant que de besoin, à l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 203.468,75 €, soit le quart des ouvertures budgétaires 2016 selon le calcul suivant :

Ouverture de crédits	Budget 2016	25%
Chapitre 20	131 000,00	32 750,00
Chapitre 21	511 989,00	127 997,25
Chapitre 23	170 886,00	42 721,50
TOTAL	813 875,00	203 468,75

RAPPORT N°9 : Révision des tarifs funéraires

Rapporteur : David LAZARUS

Les vacations de police municipale dues aux agents lors de leurs missions de surveillance funéraire sont actuellement versées directement par le Trésorier.

Ces vacations devant être soumises à cotisations salariales et patronales, le tarif de la vacation doit être révisé afin que les agents concernés continuent de bénéficier des mêmes montants. Il est proposé de porter la vacation forfaitaire de police de 21,25 € à 24,67 €.

Conformément à l'article L.2223-15,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ **FIXE**, à compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs funéraires de la manière suivante :

CATEGORIES	TARIFS
Concession 15 ans	123,00 €
Concession 30 ans	271,00 €
Concessions 50 ans	488,00 €
Caveau provisoire	50,00 € les 30 1 ^{ers} jours + 13,00 € par jours supplémentaires
Inhumation	25,25 €
Exhumation	Gratuit
Ouverture de caveau	26,25 €
Taxe de superposition	26,25 €
Columbarium 30 ans	720,00 €
Columbarium 50 ans	1.200,00 €
Cavurne 20 ans	252,00 €
Cavurne Provisoire	30,00€ les 30 1ers jours + 10,00€ par jours supplémentaires
Taxe de dépôt d'urne	24,25 €
Vacation forfaitaire de police	24,67

RAPPORT N°10 : Subvention exceptionnelle au club de basket ESCP

Rapporteur : Marc VIRION

Compte-tenu des résultats obtenus par le club cette année,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'ESCP Basket.

RAPPORT N°11 : Subvention de clôture d'exercice de La Faïencerie

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 26 mai 2016, le conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention à l'association La Faïencerie. Comme cela avait été expliqué alors, il s'agissait d'un premier versement et un complément devait être apporté en fin d'exercice afin d'ajuster le montant et d'éviter de trop verser en 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ APPROUVE le versement à la Faïencerie d'une subvention de clôture d'exercice d'un montant de 18.766,00 €.

RAPPORT N°12 : Demande de subvention au Département de l'Oise pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 20 juillet 2015, le conseil municipal a approuvé la révision de son P.L.U. sur l'ensemble du territoire communal.

Considérant que pour cette opération le Département de l'Oise, pour l'année 2017, prévoit une aide aux communes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention correspondant à 29 % (taux communal) d'une dépense plafonnée à 60.000 €.

RAPPORT N°13: Dénomination de voirie

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il s'avère nécessaire de donner des noms à des voies qui jusqu'ici n'en possédaient pas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ DECIDE de dénommer les rues du plan joint en annexe, de la manière suivante :
 - Parvis de l'Eglise
 - Rue du Château de Chambly
 - Allée des Ecuries
 - Sente du Haras
 - Allée de la Chapelle

RAPPORT N°14: Avis du conseil municipal sur l'installation d'une deuxième borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides par le Syndicat d'Energie de l'Oise (MOUV'OISE)

Rapporteur : Gérard PAVOT

Par délibération en date du 11 juillet et du 13 octobre 2016, le conseil municipal a approuvé l'installation sur la commune d'une borne de recharge pour les véhicules électriques et hybrides par le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

Lors de la phase de consultation des communes, il s'est avéré que certaines municipalités ont refusé l'installation des bornes qui leur étaient proposées, permettant ainsi de les remettre à la disposition de celles qui souhaitent augmenter leur parc d'équipements de recharge.

Si la ville se porte candidate dès maintenant pour une borne supplémentaire, elle pourra bénéficier des mêmes conditions de financement que pour la première borne, alors qu'il n'est pas encore acquis que l'ADEME accompagnera financièrement le déploiement de la deuxième tranche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ DONNE SON ACCORD pour l'implantation d'une deuxième borne de recharge.

RAPPORT N°15: Recrutement de personnel vacataire pour les Temps d'Activités Parascolaires - Modification de la délibération n° 10 du 13 octobre 2016

Rapporteur : Marie-France SERRA

Par délibération en date du 13 octobre 2016, le conseil municipal a approuvé le recrutement d'intervenants dans le cadre des « Temps d'Activités Parascolaires » (TAP).

Les vacations indiquées alors faisant apparaître des montants nets, or il est nécessaire que la délibération fasse mention de montants bruts; ces derniers sont soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- GAILLARD Patricia, sophrologue – 44,73 € la vacation
- PAUMIER Antoine, intervenant « initiation théâtre » - 44,73 € la vacation
- PASQUIER Liliane, intervenante « initiation italien » : 33,55 € la vacation
- POUSSIN Vanessa, intervenante « danse » : 33,55 € la vacation
- MUSACCHIO Carole, intervenante « conteuse-musicienne » : 50,33 € la vacation

Séance levée à 21h.29

Affiché le 21/12/16